

Mode d'emploi

Que vous soyez habitant, usager, professionnel, acteur ou visiteur, rejoignez tous les amoureux du Delta dans la rue pour défendre le Parc naturel régional de Camargue.

A pied, costumé ou non, avec ou sans instrument..., l'essentiel est de venir manifester votre soutien !!!

Accueil des participants

L'accueil des participants se fera de 8h30 à 9h30 sur le parking des établissements Perret, à la Gare maritime d'Arles - Quartier de Trinquetaille (rive droite du Rhône)

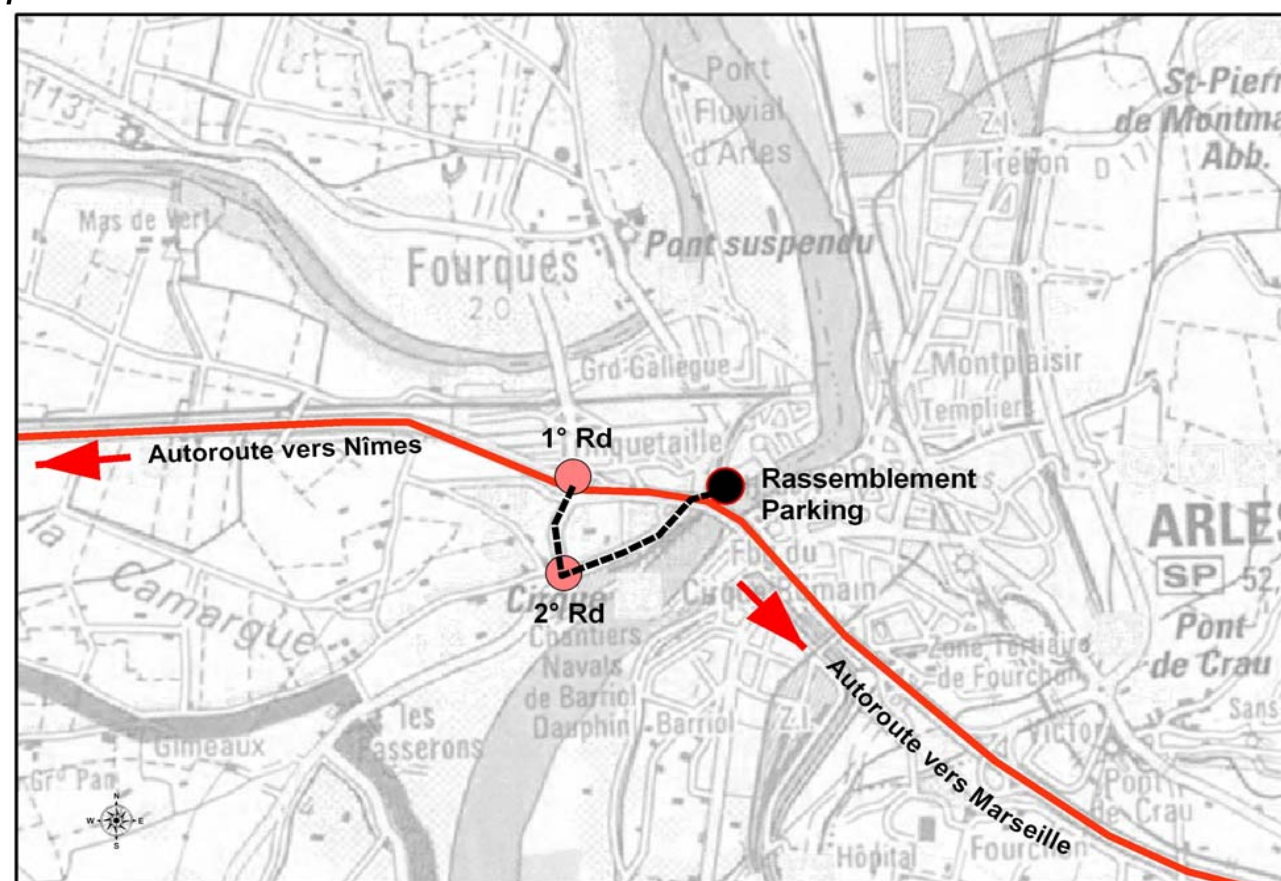
Coordinateur de l'accueil : M. Cervilla – Tel : 06.21.87.00.32

Important !!!

Le samedi est un jour de marché à Arles et attire de nombreux habitants et visiteurs dans le centre ville.

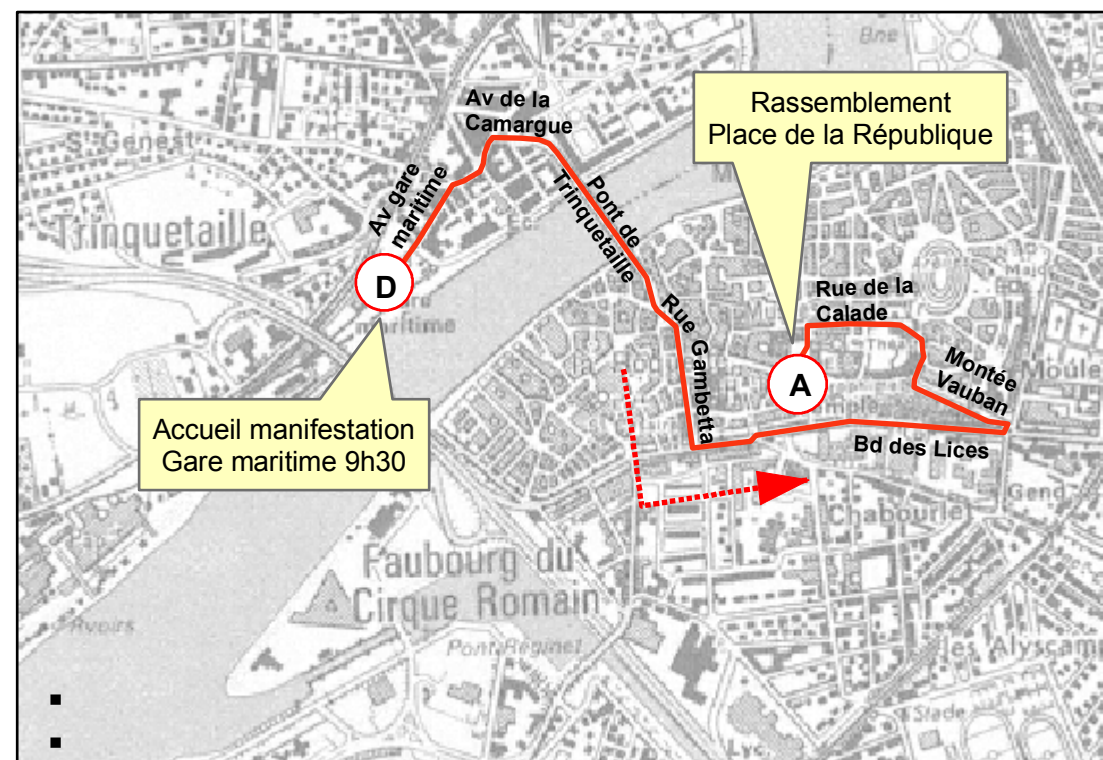
Aussi, il est fortement conseillé aux personnes venant de l'extérieur de rejoindre le point de rassemblement par Arles/Trinquetaille et de ne pas s'engager avec leur véhicule dans le centre ville !!!

Accès au parking depuis l'autoroute A54 : prendre sortie Les Saintes-Maries-de-la-Mer / au 1^{er} rond-point, direction Les Saintes-Maries-de-la-Mer / au 2^{ème} rond-point, direction Trinquetaille / faire 1km puis après le ralentisseur (en face des Ets Fouques Aldaco Brico), prendre à droite la rampe d'accès de la Gare Maritime.



Itinéraire du cortège

- | | |
|-------|--|
| 9h30 | Rendez-vous sur le parking des établissements Perret, à la Gare maritime à Arles (Quartier de Trinquetaille) |
| 10h00 | Départ du cortège depuis la Gare Maritime, en direction du Pont de Trinquetaille – Rue Gambetta – Boulevard des Lices – Montée Vauban – Rue de la Calade - Place de la République (Hôtel de Ville) |
| 11h00 | Dépôt en Sous Préfecture d'Arles des pétitions de soutien au Parc |
| 11h30 | Fin du défilé Place de République
Prises de paroles devant l'Hôtel de Ville |



Samedi 2 juin 2007

Slogans au sein du cortège

Aucun signe ou slogan politique ne sera toléré !!

Les associations professionnelles, d'habitants, culturelles, provençales, naturalistes... pourront néanmoins exprimer leurs propres slogans à condition que ces derniers contribuent à soutenir l'action du Parc en faveur de la Camargue et de ses habitants.
Drapeaux, banderoles... libre court est donné à chacun pour exprimer son soutien !!!

Encadrement et sécurité

L'itinéraire de la manifestation est soumis à des règles strictes en matière de sécurité et d'encadrement du cortège

Une trentaine de bénévoles, porteurs de brassards et de gilets assureront la sécurité et l'encadrement du cortège depuis le début jusqu'à la fin de l'itinéraire.

Responsables sécurité : G. Hemery – 06.21.87.00.26
G. Bouquet – 06.28.83.94.82

Souscription

Afin d'organiser dans les meilleures conditions ce rassemblement, nous appelons tous ceux qui le souhaitent, associations ou bien particuliers, à nous aider par des dons (tracts, affiches, courriers...)

Vos dons sont à faire parvenir au : Comité de Soutien du Parc naturel régional de Camargue - Mas du pont de Rousty – 13200 Arles (un reçu vous sera fourni).



Pour la troisième fois, le Parc naturel régional de Camargue est attaqué en justice par un propriétaire privé en Camargue et risque de disparaître. Ces attaques en justice répétées paralysent l'action du Parc et freinent la dynamique engagée avec ses nombreux partenaires et les habitants de Camargue.

Sans votre soutien et une réaction rapide de l'Etat et des différentes collectivités territoriales (communes d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer, Conseil général des Bouches-du-Rhône, Conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur), le Parc disparaîtra à la fin de l'année 2007, après 37 ans d'existence. Dès lors, la Camargue ne bénéficiera plus de l'action du Parc naturel régional de Camargue en matière de :

- lutte contre les inondations et l'érosion marine
- mise en place du Contrat de Delta (pour une meilleure gestion de l'eau et des milieux aquatiques)
- aides aux agriculteurs et aux éleveurs pour bénéficier des mesures agri-environnementales (le Parc porte et défend les demandes de subventions...)
- préservation des plages et gestion des ressources de la pêche
- inventaires d'espèces et préservation des milieux naturels
- éducation au Territoire (travail avec les écoles du territoire et les habitants)
- maintien de la culture camarguaise (expositions, éditions, manifestations...)
- valorisation et promotion des produits de terroir et des savoir-faire (marque Parc sur certains produits et services : vins, accueil dans les manades, tourisme équestre, AOC taureau Camargue, Camargue désignée « pôle d'excellence rural »...)
- accueil et information des visiteurs (Musée de la Camargue, Maison du Parc, site internet...)
- programme d'amélioration des itinéraires de randonnée équestres et pédestres
- exonération de taxe foncière (100 %) sur les propriétés non bâties en zones humides

La disparition du Parc c'est :

- L'arrêt de toutes les actions en cours, au détriment de la Camargue et de ses habitants.
- La disparition de l'outil indispensable à un développement équilibré en Camargue.
- La responsabilité de la France engagée devant l'Europe pour non respect des directives européennes.
- La responsabilité de la France engagée au niveau international pour mise en danger d'une zone humide d'importance internationale.